

Compte rendu Groupe de suivi ATHANOR 6 novembre 2025

Présents :

- Vivien AROMATARIO – CCIAG
- Zoé AUMONT – TRIVALO 38
- Aurélien BEUF – TRIVALO 38
- Stéphanie BOUSQUET – Grenoble-Alpes Métropole
- Anne CATLOW – Grenoble Alpes Métropole
- Sophie CHENEBAUX - DREAL
- Lionel COIFFARD – Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole
- Loïc DALBAN-MOREYNAS – Association Plaine Fleurie
- Stéphane DI MARIA – Grenoble-Alpes Métropole
- Bernard DUPRE – Ville de La Tronche
- Marie-Thérèse FARRE – conseil syndical Résidence Beau Soleil St-Martin d'Hères
- Alexis MILLER - DREAL
- Laurene ROUGÉ – Grenoble-Alpes Métropole
- Dominique TATUR – CIVIPOL

Pièces jointes : présentation GAM

Ordre du jour :

- Bilan des inspections DREAL 2024
- Bilan d'activité 2024
- Résultats du programme de surveillance environnementale 2024
- Avancement du projet de reconstruction de l'UIVE
- Échanges

M. Coiffard accueille les participants.

M. Coiffard introduit la réunion en évoquant le projet de reconstruction de l'UIVE qui a beaucoup occupé les équipes cette année. La délibération qui sera votée en février 2026 devrait permettre d'entériner les marchés de construction. Le projet a suivi le calendrier prévisionnel et à ce stade, il n'y a pas de retard pour un projet de cette ampleur. M. Coiffard rappelle que le projet est conduit par sept intercommunalités dans le cadre d'un groupement de commandes, ce qui est assez inédit en France pour une l'UIVE et un centre de tri souvent confiés à un syndicat intercommunal ou dans une délégation de service public. Toutes les décisions sont prises à 7 et exige l'unanimité. Ce format fonctionne remarquablement bien au regard des enjeux notamment économiques.

Echanges avec les participants :

- Quelle est l'inconvénient d'un syndicat ? : un syndicat n'a pas particulièrement d'inconvénient mais nécessite un délai, un temps politique plus long pour sa constitution. Le prochain mandat pourrait probablement se consacrer à la constitution d'un syndicat pour intégrer les usines (centre de tri + installation de compostage/méthanisation + UIVE).

Bilan des inspections DREAL 2024

M. Miller introduit la présentation en indiquant que la DREAL est heureuse d'être présente pour assister et participer au bilan d'activité qui est fait par l'exploitant.

Puis Mme Chenebaux commence par un point sur l'actualité réglementaire et notamment sur la directive IED qui va un cran plus loin que la réglementation nationale qui était applicable jusque-là. Cette directive porte sur plusieurs nouveautés notamment l'encadrement des conditions de fonctionnement autres que normales « OTNOC » (pannes, arrêts, fuites, dysfonctionnements, etc.). Le dossier de réexamen a conclu à la conformité de l'usine Athanor vis-à-vis des meilleures techniques disponibles.

Mme Chenebaux poursuit en présentant l'objet des 5 inspections réalisées et planifiées entre 2024 et 2025. Les actions principales portaient sur :

- L'amélioration des rejets aqueux ;
- La limitation des durées OTNOC et la conformité des rejets en poussières ;
- L'élimination des légionelles détectées dans une partie du circuit d'eau d'appoint de secours de la tour aéroréfrigérante (circuit très peu utilisé) et sans aucune contamination extérieure donc sans aucun risque pour les riverains. M. Aromatario complète les propos par les dernières actions entreprises et qui donnent des perspectives très encourageantes de résolution définitive du problème.

Echanges avec les participants :

- Les légionelles sont-elles présentes dans l'eau de ville : M. Aromatario confirme que non, que le circuit est interne au site avec comme seul risque de dissémination pour les salariés la tour de refroidissement mais sur laquelle le risque a été totalement maîtrisé.
- M. Coiffard aborde la problématique des PFAS qu'il faudrait interdire afin de ne pas en retrouver dans les déchets qui ne sont pas totalement détruits même aux températures des fours d'incinération. Mme Chenebaux confirme que des actions sont engagées pour le futur mais que le problème des PFAS dans les produits déjà fabriqués va durer encore de nombreuses années.

Bilan d'exploitation

M. Di Maria présente le bilan du traitement des déchets sur le site d'Athanol.

▪ LE CENTRE DE TRI

Le territoire desservi par Athanol est présenté. Il correspond principalement au groupement de commande Sud-Isère qui comprend, en plus de Grenoble Alpes Métropole, 6 autres territoires (Oisans, Trièves, Matheysine, Grésivaudan, Voironnais, région de St Marcellin).

En 2024, on observe une augmentation des apports de la collecte sélective par rapport à 2023, de l'ordre de 5%. Cette augmentation s'explique par le dépannage d'autres installations de la région.

Concernant la qualité de la collecte, celle-ci est toujours dégradée et largement perfectible sur le périmètre de GAM.

En 2024, on observe une hausse des matériaux recyclés d'environ 3500 T par rapport à 2023 (22300T versus 25800 T) liée à la mise en service de la nouvelle installation et à l'augmentation des apports.

▪ L'UIVE

En 2024, la quantité incinérée a été de 170193T, en nette hausse par rapport à 2023 (155163 T) car l'un des 3 fours avait été mis à l'arrêt pendant 5 mois en raison d'un incendie.

Cela a donc augmenté la valorisation énergétique de l'UIVE qui a produit 329 GWh d'énergie, dont 292 GWh de chaleur pour le chauffage urbain et 29 GWh d'électricité.

Echanges avec les participants :

- Que deviennent les mâchefers et les REFION ? : les mâchefers sont utilisés en techniques routières et les REFION sont soit enfouis en site de stockage de déchets dangereux soit utilisés pour combler d'anciennes mines de sels en Allemagne.
- Quels sont les moyens de protection mis en œuvre contre le risque d'incendie au centre de tri ? : le centre de tri est équipé d'un système de détection incendie qui est en train d'être renforcé devant la multiplication des risques de feu liés principalement à la présence de batterie au lithium dans les déchets (renforcement des procédures d'intervention des agents et mise en place d'une télésurveillance les heures où il n'y a personne au centre de tri).

Suivi environnemental

Mme Bousquet présente le bilan environnemental.

Les rejets atmosphériques sont bien maîtrisés avec 21,5 heures de dépassement en 2024 pour 60 heures maximum autorisées par ligne. Deux dépassements de la valeur limite d'émission de dioxines ont été observés. Le premier s'explique par une période de prélèvement courte peu représentative en raison de l'arrêt du four. Le deuxième a été causé par des coupures du réseau Enedis qui ont conduit à l'arrêt d'urgence de l'usine.

Les NOx émis par Athanor représentent 12% des émissions totales d'oxyde d'azote sur les 4 communes limitrophes. La part des poussières est de 2%. Ces contributions devraient encore baisser avec le durcissement de la réglementation et la mise en service en 2029 de la nouvelle UIVE qui sera plus performante.

Concernant les rejets aqueux, une mise en demeure a porté sur les composés organiques, la température et le volume journalier. Des actions d'amélioration conduites tout au long de l'année ont permis de lever cette non-conformité.

Les résultats des mesures en dioxines/furanes et métaux, mesurés dans les différentes matrices, à savoir les choux frisés, les lichens, le sol et les dépôts atmosphériques, sont disponibles dans le diaporama présenté en séance et joint en annexe.

Enfin, le sujet des plaintes pour nuisances sonores reçues en 2025 par plusieurs riverains est abordée. Des actions ont été conduites, avec notamment le changement de l'équipement (la vanne d'un évier en toiture) à l'origine de fuite de vapeur particulièrement bruyante, et se poursuivent.

Echanges avec les participants :

- Où vont les eaux usées : les eaux usées vont à la station de traitement d'Aquapole ;
- Comment expliquer le pic observé en 2023 de dioxines/furanes dans les choux exposés : Mme Bousquet rappelle l'incendie de la rotonde de Meylan à l'été 2023 qui est une cause potentielle d'émission de dioxines. Cependant, il est toujours difficile de conclure sur des pics ponctuels et localisés compte tenu de la multitude des sources de pollution locales.
- Comment interpréter les résultats de dioxines/furanes dans les sols à l'ouest sur les sites O7 et O8 avec une tendance à l'augmentation des résultats : il est toujours difficile d'interpréter des résultats au vu de la multitude des sources locales et historiques. Mme Chenebaux demande s'il serait possible de demander au prestataire réalisant la surveillance environnementale d'approfondir l'analyse des sources potentielles.
- Quelle est la signification, pour les métaux, des valeurs entourées dans la présentation : Mme Bousquet rappelle que peu de substances possèdent des valeurs réglementaires. Les valeurs entourées sont les valeurs supérieures à la valeur de référence définies par le prestataire qui réalise la surveillance environnementale d'Athanol.
- De quand date le modèle de dispersion ? : la dispersion a été mise à jour en 2019.
- Un participant indique constater un bruit de ronflement mais sans pouvoir affirmer que le bruit provient de l'usine. Des mesures de bruit sont-elles faites en routine avec un simple sonomètre ? : M. Aromatario indique que la mesure de bruit est une technique assez complexe si bien qu'il n'est pas envisageable d'avoir des mesures en continu pour pouvoir en tirer des conclusions fiables. Mme Chenebaux conseille de privilégier l'arrêt complet de l'usine pour investiguer la question du bruit. Cela avait été fait en 2024 et cela reconduit lors du prochain arrêt complet en septembre 2026.

Avancement du projet de modernisation des outils Athanol

Mme Rougé présente l'avancement du projet de reconstruction de la nouvelle UIVE avec l'organisation du site, du process et le planning prévisionnel.

La DREAL précise qu'une consultation du public aura lieu dans le cadre de l'instruction du dossier déposé par GAM.

Echanges avec les participants :

- Un participant indique dit qu'il faudrait évaluer l'impact sanitaire de l'incinération notamment sur l'incidence des cancers : la DREAL répond que c'est un sujet complexe comme l'attestent les investigations menées récemment sur une usine en Martinique ;
- L'échange se poursuit au sujet de la pollution liée aux incinérateurs mais aussi à la pollution évitée par la valorisation de l'énergie sur le chauffage urbain. M. Coiffard explique que le territoire doit de toute façon disposer d'un incinérateur pour les prochaines années en attendant de faire évoluer les pratiques de gestion des déchets et que cette nouvelle usine devra et sera plus performante pour brûler moins et polluer moins.
- Quelle est l'utilité des bassins présentés dans la partie renaturée de l'installation ? : ce sont des bassins pour l'infiltration de l'eau de pluie car 100% de l'eau de pluie devra être réinfiltrée.
- Quelle sera la hauteur de la future installation ? : elle sera équivalente à l'installation existante (52 m). Actuellement, la hauteur de l'installation n'a jamais été une gêne pour les riverains donc cela ne devrait pas en être une à l'avenir avec la nouvelle usine.
- Les valeurs de rejets atmosphériques iront-elles au-delà de la réglementation ? : le marché process a été signé et le constructeur s'est engagé sur des valeurs plus strictes que la réglementation.

M Coiffard conclut en rappelant que la fermeture des décharges va renforcer la nécessité de brûler les déchets encore quelques années tout en réduisant en parallèle leur production.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Coiffard remercie les participants et clos la séance.